

# LE CARILLON



## HEUGNES

### ETE 2009



### Sommaire

Le Mot du Maire	1
Commune de Heugnes	2
Un trimestre de photos	7
Communauté de Communes	11
Cyclisme à Heugnes	11
Randonneurs de Riaillé	12
Secourisme	13
Dossier assainissement	13
Dates à retenir	13
Amicale des Parents d'élèves	14
Etat-Civil	14
Le coin détente	15
14 et 15 août	16

### Le Mot du Maire

Dans le guide du tri distribué récemment une imprécision pouvant prêter à confusion s'est glissée.

La déchetterie est bien située à Heugnes mais route de Pellevoisin à Ecueillé et non pas à Heugnes route de Pellevoisin qui est le site du point d'apport volontaire.

C'est peut-être la raison pour laquelle on a retrouvé, à plusieurs reprises, des dépôts illicites (matelas, gazinière, végétaux...)

La rectification étant apportée, je ne tolérerai pas de regroupements d'ordures sur le site du P.A.V.

Il avait été prévu le goudronnage des abords. Ces travaux sont suspendus pour l'instant car si l'ordre n'y est pas rétabli au cours de l'été, il sera purement et simplement supprimé.

Je rappelle que sur ce site du P.A.V. n'est autorisé que l'apport du verre (pour tous) et l'apport de sacs jaunes, bleus et noirs uniquement pour les administrés en résidence secondaire absents les jours de collecte.

En ce qui concerne l'assainissement collectif vous avez, désormais, la possibilité de vous raccorder pour ceux qui sont concernés pour l'instant c'est-à-dire rue de la Gare - route d'Ecueillé - Place Saint-Martin et route de Palluau jusqu'aux logements de l'OPAC. Si vous rencontrez un problème ou avez un doute, contactez tout de suite la Mairie. Une visite de la station d'épuration sera organisée au printemps 2010.

Bonnes vacances d'été à tous.

**Bernard GARNIER**

Bulletin Municipal  
n°55

ETE 2009

Le Carillon - Bulletin Municipal réalisé par la commission de l'information  
Mairie - 36180 Heugnes - Tél. 02 54 39 01 85 - Fax. 02 54 39

# COMMUNE DE HEUGNES

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

## Séance du 30 avril 2009

### **Forfait rejet des eaux usées dans l'assainissement collectif**

Considérant d'une part que certaines habitations ne sont pas raccordées au réseau de distribution d'eau potable, mais alimentées par une source privée - ou sont raccordées mais disposent d'une autre source d'alimentation en eau potable et d'autre part devant l'impossibilité de facturer la redevance assainissement en l'absence d'un comptage réel, le Conseil Municipal décide que :

- pour les habitations sus désignées, il sera facturé aux usagers un forfait annuel de rejet d'eaux usées, équivalent à 40 m<sup>3</sup> par personne sédentaire habitant la maison.
- pour les industriels utilisant une eau dont l'origine n'est pas celle du réseau public d'eau potable (captage, forage, puits...) ils auront l'obligation de faire installer un compteur en sortie des ouvrages privés, dont le relevé sera effectué en contradiction avec l'exploitant du réseau d'assainissement. En cas de non respect de ces règles, il sera procédé d'office, aux frais de l'industriel, à la pose d'un compteur d'eaux avant le rejet sur le réseau d'assainissement.

### **Signature de la convention pour la perception de la redevance assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention avec la SAUR pour la perception de la redevance d'assainissement. La redevance d'assainissement est assise sur le volume d'eau prélevé par les usagers sur le réseau de la distribution publique d'eau potable ou sur toute autre source que les usagers soient raccordés ou raccordables au réseau public d'assainissement collectif. La SAUR assure, depuis le 1<sup>er</sup> février 2005, la gestion du service de distribution publique d'eau potable du S.I.A.E.P. d'ECUEILLE - PELLEVOISIN dont la Commune de Heugnes est adhérente. La Commune de Heugnes a demandé à la SAUR, gestionnaire de service d'eau potable, d'assurer pour son compte les opérations de facturation et de recouvrement de la redevance d'assainissement relative à la gestion de son service d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **Adoption du règlement du service de l'assainissement collectif**

Le règlement du service de l'assainissement collectif définit les conditions de réalisation des ouvrages de raccordement au réseau d'assainissement et les relations entre la collectivité et l'abonné au service - Le Conseil Municipal accepte ce document préparé par les services de la SAUR.

### **Assujettissement à la redevance d'assainissement**

Considérant le coût, pour la collectivité, de la réalisation des réseaux d'assainissement, le Conseil Municipal décide l'assujettissement à la redevance d'assainissement des usagers raccordables dès l'achèvement des travaux d'installation du réseau.

### **Application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la Loi de finances rectificative pour 2009 pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L. 1615-6, le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA, permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. Cette dérogation au principe de décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal prend acte que le montant de référence est la moyenne des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 132 915 € et décide d'inscrire au budget communal 769 926 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 479 % par rapport au montant de référence. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à conclure, avec le représentant de l'Etat, la convention par laquelle la Commune de Heugnes s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

### **Extension des locaux de la boulangerie - Acceptation du dossier A.P.S. (Avant Projet Sommaire)**

Après avoir pris connaissance du dossier A.P.S. en date du 28 avril 2009 préparé par M. PIREs, Architecte, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer et signer la demande de permis de construire. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer le dossier d'appel d'offre.

### **Approbation des comptes de gestion 2008**



Le Conseil Municipal,

► après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de titres ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

► après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008,

► après s'être assuré que le Trésorier a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont exactes,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2008 par le Trésorier, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

### **Travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif des bâtiments communaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lancer une consultation auprès de plusieurs entreprises pour les travaux de raccordement au réseau des bâtiments communaux. Un courrier sera adressé aux entreprises suivantes :

- JAMVAL (Heugnes)
- LEVEQUE-BOURBONNAIS (Faverolles)
- PLAULT (Pellevoisin)
- LE GOUESTRE (Ecuillé)
- LOGIE (Pellevoisin)

### **Panneaux de signalisation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée auprès d'entreprises pour le renouvellement des panneaux de signalisation sur la Commune de Heugnes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre de la Société S.E.S. (Chambourg-sur-Indre) pour un montant de 2 865.60 € H.T.



## Fleurissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du fleurissement du bourg, il convient de procéder à l'acquisition :

- d'une pompe pour la cascade pour un montant de 56.50 €
- d'une pompe thermique pour l'arrosage, pour un montant de 373.07 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces acquisitions et décide d'allouer à chaque fleuriste un budget de 330 €.

## Séance du 5 juin 2009

### Assainissement des eaux usées du bourg - 2<sup>ème</sup> tranche - demande de subventions

M. le Maire expose au Conseil Municipal l'objectif de ce dossier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le dossier de demande de subventions
- présente le financement :

	réseau
Montant des travaux H.T.	203 000 €
Montant frais études et annexes	8 000 €
<hr/>	
<b>Montant de l'opération H.T.</b>	<b>211 000 €</b>
<b>Aides sollicitées (montants H.T.)</b>	
Subvention Agence de l'Eau (10%)	21 100 €
Subvention Conseil Général (30%)	63 300 €
<hr/>	
<i>Total des aides sollicitées</i>	<i>84 400 €</i>
<i>Reste pour la commune :</i>	<i>126 600 €</i>

- sollicite l'octroi des subventions ci-dessus de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre la réalisation des travaux et signer les demandes de subventions, les devis et factures correspondantes.

### Bureau de vote - Elections Européennes

Le bureau de vote pour les Elections Européennes du 7 juin 2009 est composé comme suit :

Titulaires	Suppléants
M. Bernard <b>GARNIER</b>	M. Michel <b>TIXIER</b>
Mme Sophie <b>GUERIN</b>	Mme Ginette <b>LABECOT</b>
M. Michel <b>RABIER</b>	M. Francis <b>LAY</b>
Mme Danièle <b>DRUON</b>	Mme Nathalie <b>CHARLOTON</b>

Secrétaire : M. Philippe **KOCHER**

### Devis des branchements au réseau d'assainissement des bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée auprès d'entreprises afin d'obtenir des devis concernant le raccordement des bâtiments communaux au réseau d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de relancer les entreprises qui n'ont pas répondu et de reporter à la prochaine séance le choix des entreprises.

### **Diagnostic amiante de la caserne des pompiers (proposition SOCOTEC)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du dossier de départementalisation du C.P.I. de Heugnes, le S.D.I.S. de l'Indre demande de lui fournir le diagnostic amiante du local des pompiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire intervenir la SOCOTEC (Châteauroux) pour effectuer ce diagnostic.

### **Devis de la réparation du camion des pompiers**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le camion des pompiers, récemment acquis par la commune, présente une fuite au niveau de la cuve. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise AMC (Argy) pour la réparation d'un montant de 696.07 € T.T.C. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient cette proposition.

### **Accord de principe sur une extension du local du C.P.I. de Heugnes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre de Première Intervention de Heugnes fait l'objet d'une demande de Départementalisation. Suite aux différentes visites du S.D.I.S. de l'Indre la commune doit envisager l'extension du local actuel et notamment la création d'un bureau, d'une salle de réunion et de sanitaires.

Après avoir pris connaissance du schéma de principe d'agrandissement fourni par le Service Patrimoine du S.D.I.S. de l'Indre en date du 26 mai 2009, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPES** sur cette réalisation. Les travaux seront budgétés sur l'exercice 2010 et feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du F.A.R. 2010.

### **Décorations de Noël**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- le remplacement de 10 décors de Noël pour l'année 2009
- d'accepter le devis de l'entreprise SEDI (Uzès) pour un montant de 2 226 € H.T.
- les crédits nécessaires seront ouverts au Budget Principal 2009.

### **Réparation du Carillon de l'Eglise - Devis de l'entreprise Gougeon**

Monsieur le Maire rappelle que, suite à une visite pour dépannage à l'Eglise de Heugnes, l'entreprise Gougeon (Villedômer) fait une proposition relative au remplacement des appareils de tintement des cloches du carillon. Les moteurs actuellement en place sont des moteurs anciens qui ne sont plus adaptés à une telle sonnerie. En effet, ils sont trop puissants et frappent les cloches de manière trop violente, ce qui a pour effet d'abîmer les cloches. De plus, la qualité sonore est médiocre du fait de ces moteurs. L'entreprise Gougeon propose d'installer des moteurs électro-tintement, parfaitement adaptés à une sonnerie de carillon. Le rendu sonore sera alors amélioré de façon notable et le carillon sera beaucoup plus agréable à écouter. Le coût de cette opération s'élève à 2 485. 00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce devis pour le moment.

### **Dossier Boulangerie - Plan de financement**

Dossier reporté au prochain Conseil Municipal. Un plan de financement plus complet en relation avec les services de l'A.D.E.I. doit être monté.

## **Séance du 3 juillet 2009**

### **Boulangerie - informations diverses**

Le délai d'instruction du permis de construire est porté à 6 mois en raison de la consultation obligatoire de services extérieurs. Le four doit être changé de place pour des raisons d'aménagement intérieur. La commune doit envisager le remplacement de la chambre de pousse. Le dossier sera soumis à subventions dans le cadre du FEDER, FISAC, Conseil Général et Contrat de Pays, à hauteur de 80 % du montant H.T. des travaux.

## Projet d'enfouissement des lignes électriques dans le bourg de Heugnes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIERV (Syndicat Intercommunal d'Electrification rurale de la Région de Valençay) a la nécessité de prévoir un renforcement de ligne dans le centre bourg en souterrain. Le syndicat envisage la dissimulation du réseau électrique. Le SIERV prendrait entièrement à sa charge la partie « renforcement » et pour la partie « dissimulation » 60 % du montant H.T. Il resterait donc à la charge de la commune, pour la dissimulation du réseau électrique, un montant de 21 600 € H.T. La Commune de Heugnes donne son accord de principe sur le projet. Un chiffrage sur l'enfouissement des lignes France Télécom sera demandé en parallèle de ce dossier.

## Devis des branchements de l'assainissement des bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'assainissement, en ce qui concerne la 1<sup>ère</sup> tranche et la tranche conditionnelle, sont terminés. Il convient donc de raccorder les bâtiments communaux au réseau. Une consultation a été lancée auprès de différentes entreprises, seules deux entreprises ont répondu. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient :

- CANTINE ET LOGEMENTS PLACE SAINT-MARTIN : Entreprise JAMVAL (Heugnes) pour un montant de 1680 € H.T.
- AUBERGE DE HEUGNES : Entreprise JAMVAL (Heugnes) pour un montant de 650.00 € H.T.
- LOGEMENTS 2 et 4, route de Palluau : Entreprise LE GOUESTRE (Ecueillé) pour un montant de 968 €
- WC publics et maison d'habitation : Entreprise LE GOUESTRE (Ecueillé) pour un montant de 464 €
- STADE, Toilettes et vestiaires : entreprise LE GOUESTRE (Ecueillé) pour un montant de 961 €
- CASERNE DES POMPIERS : entreprise LE GOUESTRE (Ecueillé) pour un montant de 419 € H.T.
- MAIRIE, ECOLE : entreprise LE GOUESTRE (Ecueillé) pour un montant de 2065 € H.T.

Soit un total pour cette opération de 7 207 € H.T.



## Redevance France Télécom 2009

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les tarifs maximum autorisés relatifs à la redevance due par France Télécom pour les infrastructures implantées sur les voies communales, en application du décret n° 97-683 du 30 mai 1997.

La valeur maximale de la redevance est fixée à 47.34 € le kilomètre d'artère aérienne. La longueur de ces infrastructures demeure inchangée pour la commune, soit 15.201 km. Pour les artères en sous-sol, la redevance est fixée à 35.51 € le kilomètre. La longueur de ces infrastructures est de 3.760 km.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'appliquer le montant maximum autorisé. En conséquence, France Télécom est redevable de la somme de 853.13 € pour l'année 2009.

## Délibération n'autorisant pas le CCAS de Heugnes à instruire les dossiers de R.S.A. pendant la période transitoire dans le cadre de l'instruction des demandes de R.S.A.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas assurer la mission d'instruction des demandes de R.S.A.. Conformément aux dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008, les demandeurs seront orientés vers les organismes instructeurs de droit que sont la CAF et les services du Conseil Général.



# Un trimestre de photos à Heugnes



**8 mai 2009** : Cérémonie du souvenir et dépôt de gerbe auxquels ont été associées symboliquement deux petites filles aux côtés des Anciens Combattants

**31 mai** : Randonnée pédestre UFOLEP d'Heugnes qui a battu son record de participants : un temps idéal, de bons chemins, que la campagne est belle !...



Une Année de photos - Chronique de l'été 2009 - Festival de l'Été à Exilissarous en mai

1<sup>er</sup> juin : Foire - Brocante de Pentecôte



19 juin : Fête de fin d'année du R.P.I. - Chorale et Sketches

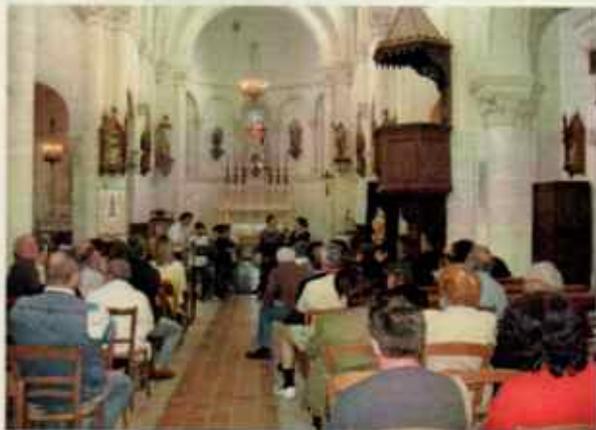


**19 juin** : Fête de la Musique à Heugnes -

Eglise de Heugnes : audition de l'Ecole Yves Bouquet de Levroux

Intermède avec Mme Fanny Beunza et M. Alain Davignon

Aubade de l'Union Musicale de Pellevoisin devant l'Auberge de Heugnes



Les Amis du Jeudi - Visite de l'entreprise Fenioux à Châteauroux en mai



**25 juin** : Sortie d'été à l'aquarium de Touraine, la réserve animale de Beaumarchais à Autrèche (37)  
Déjeuner avec au menu de l'autruche. Visite du parc en petit train. Promenade sur le site des mini châteaux sur le retour.



Les Aînés du Tardis - Visite de l'aquarium de Touraine à Autrèche (37) - 25 juin

# Compte-rendu du Conseil de Communauté de Communes du 15 juillet 2009

~~~~~

Le Conseil de Communauté de Communes, réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard GARNIER, président, a, lors de sa séance du 15 juillet dernier, autorisé le Président ou le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer les marchés de voirie avec les entreprises suivantes :

- l'entreprise JAMVAL à Heugnes pour les travaux d'entretien de fossés et de dérasement d'accotements,
- l'entreprise COLAS Centre Ouest au Poinçonnet pour les travaux de point à temps,
- l'entreprise VERNAT T.P. à Ligueil pour les travaux de voirie à bons de commande 1 an, renouvelables 3 fois.

Les loyers des différents logements gérés par l'OPAC ont fait l'objet d'une révision à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 et l'avenant 3 au contrat programme de durée barème D avec Eco-Emballages pour le calcul du soutien des cartons d'emballages est accepté.

Concernant la construction du siège de la Communauté de communes, Monsieur le Président ou le 1<sup>er</sup> Vice-Président sont autorisés à signer trois avenants d'un montant total T.T.C. de 3.591,79 €.

Le Conseil de Communauté de Communes décide de modifier l'article 3 de sa délibération du 18 avril 2008 relative à la délégation de signatures. Les termes « sans formalités préalables » seront remplacés par « en procédure adaptée ».

Un agent contractuel va être recruté à la déchetterie durant la période de congés annuels de l'agent titulaire.

Une étude est en cours pour l'acquisition éventuelle de kits de compostage.

Monsieur le Président ou le 1<sup>er</sup> Vice-Président sont autorisés à signer le bail à intervenir pour la location du local sis 4, rue du 8 mai à Ecueillé.

## LE CYCLISME A HEUGNES

Le 14 août prochain se déroulera le 16<sup>ème</sup> Grand Prix Christian Fenioux ouvert aux nationaux, élite 2 et coureurs étrangers.

Sur l'habituel circuit de 21 km à parcourir 7 fois (147 km) reliant Heugnes - Pellevoisin - Selles-sur-Nahon - Frédille - Jeu-Maloches - Heugnes, les coureurs auront à affronter la répétition des difficultés et peut-être...la chaleur. Les meilleurs amateurs et futurs professionnels venus de tout l'hexagone fourniront comme d'habitude un beau vainqueur.

Départ à 14 h 15 - Les 3 premiers, le meilleur grimpeur (tour 2, 4 et 6 à Frédille), le vainqueur des sprints volants (tour 1, 3, 5 sur la ligne) et le meilleur espoir seront récompensés. Quelques minutes plus tard (14 h 20) s'élancera le peloton des départementaux et régionaux pour 4 tours de 21 km (84 km), course intégrée au Triangle-Sud Berry, course unique en France, organisée traditionnellement par l'U.S. Argenton présidée par Antoine SIKORA, le Triangle Sud quitte à nouveau le sud du département.

Mi Août 8 courses vont se dérouler avec un classement final. Elles réunissent des coureurs de niveau régional de tous les comités de l'hexagone avec de fortes délégations de la région parisienne, de Bretagne... Cette formule qui est prisée des coureurs va venir ainsi profiter de la structure en place. En contre partie nous aurons un peloton beaucoup plus important sur la ligne de départ. Ces épreuves se dérouleront bien sûr tant que nos principaux sponsors seront présents. Je tiens à les remercier ainsi que les signaleurs et bénévoles.



La Châteauroux - Classic de l'Indre - TROPHEE FENIOUX traversera la commune de Heugnes en venant d'Ecueillé par la Blanchardière pour aller à Pellevoisin le **Dimanche 30 août 2009** : Passage de la caravane vers 12 h 45 et les coureurs vers 14 h 00.

## VISITE DE NOS AMIS RANDONNEURS DE RIAILLE

**Monsieur Jean-Claude COLLIN : un enfant du pays toujours aussi dynamique.**

Après avoir été l'entraîneur des jeunes filles du club de Football de Heugnes, dans les années 1980, Jean-Claude COLLIN a, maintenant, entraîné 55 marcheurs de son club de Randonnées de Loire-Altantique, avec à leur tête Monsieur Jean-Claude CESBRON, Président du Club, sur les chemins communaux de son enfance. Un pot d'accueil offert par Monsieur et Madame Claude MOREAU, aux Tuileries, les attendait dès la fin de cette première matinée de marche.

En résidence au Village Vacances de Bellebouche pendant quatre jours, ils ont sillonné la Brenne et le Boischaut Nord qui n'ont plus de secret pour eux ! Tout s'est enchaîné : Valençay, le Train du Bas Berry et même les histoires patoisantes locales grâce à Léandre Boizeau, Guy et Mireille BOISTARD qui ont animé une de leurs soirées. Cela s'est terminé, comme à l'époque pour Jean-Claude, par un petit tour chez

Monsieur Raymond POURNIN et son étonnant atelier de bourrelier. Une présentation de la commune fut suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité. Une visite de l'Eglise Saint-Martin précédait le déjeuner préparé par Monsieur Thierry CHAUX à l'Auberge de Heugnes : un programme chargé mais agréable qui combla visiblement ces visiteurs que nous avons eu un très grand plaisir à recevoir. G.L.



Photo M. Mme Claude MOREAU



Vin d'honneur chez M. POURNIN

### Information Secourisme

La prochaine session de formation aux gestes de premiers secours (PSC1), initiée par les Sapeurs Pompiers aura lieu les samedis 21 et 28 novembre prochains, l'après-midi à la Maison des Associations. Pour mémoire, cette formation est ouverte à tous sans restrictions, et vous permettra de réaliser les premiers gestes qui peuvent sauver une vie lors d'un accident, d'un malaise.

Elle comprend notamment l'apprentissage de l'utilisation des défibrillateurs employés sur des personnes victimes d'un malaise cardiaque, appareils de plus en plus répandus et accessibles sur les lieux publics (stades, mairies, supermarchés...).

La formation PSC1 dure 10 heures (donc 2 fois 5 heures lors de la session de novembre) et comporte 8 modules à valider.

Un diplôme est remis à l'issue de la session à tous les stagiaires qui valident leurs 8 modules.

Pour tout renseignement, contacter Jean-Marc HEBERT, moniteur de secourisme, au 02.54.39.07.80

### RAPPEL IMPORTANT...

Le raccordement au réseau d'assainissement est possible à compter du 21 juillet 2009, le dossier qui vous a été adressé, est à remettre à la Mairie une fois les travaux terminés avec le relevé du compteur d'eau. Les habitations concernées sont celles Rue de La Gare, Place Saint-Martin, Route d'Ecueillé et Route de Palluau jusqu'aux logements de l'O.P.A.C.

La réduction entre vos tuyaux d'arrivée (Diamètre 100) et la base du tabouret de branchement doit être de 125/100 et non de 160/100 comme indiqué dans le dossier de la SAUR.

### Quelques dates à retenir...

*Le secrétariat de Mairie sera fermé du 3 août au 23 août 2009. Permanence des élus aux jours habituels de 11 h 00 à 12 h 00.* 

*Messe du 15 août à 11 h 00 à Heugnes*

*Le méchoui des pompiers aura lieu dimanche 23 août 2009*

### L'A.S HEUGNES

Le 12 juin 2009 a eu lieu l'Assemblée Générale afin de pouvoir faire le point sur la saison 2008-2009 et d'envisager la nouvelle saison 2009-2010. Le bureau n'est pas changé. Pour commencer, le Président M. Jean-Claude BONNEAU, nous a précisé que la saison a été difficile suite à de nombreuses blessures. La quatrième division a terminé 10<sup>ème</sup> sur 12 et la cinquième 12<sup>ème</sup> sur 12. Nous espérons faire mieux cette année.

Concernant les jeunes, c'est-à-dire des débutants aux moins de 15 ans, avec l'Entente Ecueillé/Heugnes/Luçay-Le-Mâle, les résultats ont été également médiocres. Suite à la désorganisation de l'Entente, nous sommes actuellement à la recherche de joueurs ou joueuses à partir de 5 ans. Pour tout renseignement supplémentaire pour les jeunes, vous pouvez contacter BONNEAU Jean-Claude au 02-54-39-01. Nous sommes aujourd'hui 60 licenciés toutes catégories confondues. Nous avons eu 4 départs, 2 qui ont arrêté, 2 mutations et 5 nouveaux joueurs. Les entraînements pour les seniors débiteront le 7 août 2009 à 19 h 30 au stade municipal. Ils seront encadrés par LEGROS Marc et PREDERY Pierre. Ensuite les entraînements auront lieu les mardi et vendredi à 19 h 30. Le 1<sup>er</sup> Tour de Coupe est le 6 septembre 2009 et le Championnat débutera le 13 septembre 2009 à 15 h 00.

Nous comptons sur vous pour venir encourager vos équipes tous les dimanches au stade municipal  
Séverine

# Compte-Rendu de l'année scolaire de l'amicale des parents d'élèves du R.P.I. HEUGNES-PELLEVOISIN



## NOEL

Pour le spectacle de Noël, la décoration du foyer avait été effectuée par l'amicale des parents. Nous envisageons de rafraîchir les décorations pour l'année prochaine, en demandant aux enfants de faire de nouveaux dessins.

## LOTO

Malgré la neige !!! Le bénéfice de ce loto est assez satisfaisant, il est de 683.58 €. Nous aurions aimé avoir un peu plus de motivation de la part des parents, pour l'organisation et leur participation au jeu. Merci aux personnes qui ont offert des lots, ainsi qu'aux commerçants.

## CARNAVAL

Bonne participation des enfants ainsi que des parents qui s'étaient également déguisés. Cette année le carnaval était entièrement gratuit (confettis, goûter), nous voulions faire plaisir aux enfants ! Déficit : 36.38 €

## THEATRE

Petit changement dans les responsabilités, Noëlle Cugnière laisse sa place de responsable théâtre à Véronique Lottaz, vous pouvez la joindre au 02 54 39 00 09.

A la rentrée, reprise des cours le 15 septembre 2009.

Les ateliers théâtre se dérouleront le mardi pour les enfants de 5 à 10 ans de 16 h 45 à 18 h 30 et le vendredi pour les enfants à partir de 11 ans de 18 h 45 à 20 h au foyer rural de Pellevoisin.

## FIN D'ANNEE

L'amicale participe à hauteur de 300 € pour l'animation musicale avec une formation jazz New Orléans du samedi 27 juin 2009.

Nous remercions tous les parents et tous les participants.

A l'année prochaine !!



### **ETAT-CIVIL DU 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2009**

Naissance de Hugo Jean-Pierre Jérôme PIVRON le 30 juin 2009 à Châteauroux

~~~~~

#### **Décès**

Louise Josette Josèphe DUBOIS le 16 mai 2009 à Heugnes

Clothilde Jacqueline BOTTIN épouse BROUARD le 18 mai 2009 à Châteauroux

Jeanne Marie Anne Augustine EGRON-GABARET le 14 juin 2009 à Châteauroux

Marcel BORGET le 30 mai 2009 à Gif sur Yvette

Monique Denise VIGIER le 25 juin 2009 à Châteauroux

# Le coin détente des vacances

## SODOKU

U

			1		6			
5		1		4		7		2
		9		2		6		
	4						5	
2		5		8		4		3
	7						6	
		3		9		5		
1		7		6		8		9
			5		2			

## CHARADES

Mon premier est le contraire de tard  
 Mon second est le contraire de laid  
 Mon troisième protège les mains  
 Comme cette charade, mon tout est un jeu d'enfant  
 naggobot

Mon premier passe pour un sot  
 Mon second est une saison  
 Mon troisième permet aux plantes de pousser même en hiver  
 Mon tout revient chaque année à date fixe  
 Eriasrevinna

## MOTS MELANGES

### SE PORTER VERS

--	--	--	--	--	--	--	--

ABSENCE	FRISBEE
ARIDE	JOUET
ARRANGER	MAGNETO
CHENIL	NEUTRE
CONSEIL	OBESE
CONSOEUR	PIEGE
CONTESTER	PIONNIER
CREER	PYJAMA
CREVEE	RECREER
ESSEULE	RESIDER
EXISTER	TEINDRE
FEDERAL	TENOR

R	T	E	E	E	R	R	O	R
E	R	L	A	R	E	D	E	F
G	E	U	I	D	T	T	E	M
N	C	E	I	N	S	U	V	A
A	R	S	T	I	E	U	E	G
R	E	S	X	E	T	H	R	N
R	E	E	D	T	N	C	C	E
A	R	I	E	R	O	O	N	T
M	R	U	N	R	C	N	R	O
A	O	E	C	N	E	S	B	A
J	C	O	N	S	O	E	U	R
Y	E	E	E	B	S	I	R	F
P	I	E	G	E	R	L	P	C

**HEUGNES**  
**15 AOUT 2009**

**65<sup>ème</sup> CAVALCADE DE JOUR ET DE NUIT**

**SES CHARS**

**Entrée Gratuite**

**Ses Musiques**

L'Union Musicale de Pellevoisin  
La Joyeuse Valencéenne  
La Musique de Velles

**Avec la participation de DARC au PAYS**

**FETE FORAINE**

Dîner à l'Auberge

22 h 30 : Sortie Nocturne des chars

23 h 00 : Feu d'artifice dans la Vallée du Nahon



**14 Août 2009**

**16<sup>ème</sup> Grand Prix Cycliste Christian Fenioux**

**Course Nationale Elite**



**BAL GRATUIT les 14 et 15 AOUT 2009**